

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 25 septembre 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

**Présents :** M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. LEFEVRE - C. BRISSE - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - F. PEREZ - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés :** M. IBARS par M. ROUVIER - A. KELLY par B. DANIS - M. GROSSO par G. REQUENA - N. SEDKI par L. FABRE - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par M. PEREZ - S. BERBEZIER par M. LEFEVRE

**3. Modification du tableau des effectifs**

Suite à l'évolution des carrières des agents communaux, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué :

Création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de chef de service de police municipal principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste parcours emploi compétences à temps complet
- 1 poste parcours emploi compétences à temps non complet à 28 heures

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 juin 2019 :

Il est proposé les suppressions correspondant aux 13 postes budgétaires laissés vacants suite à départ (évolution de carrière, fin de contrat...) et sur lesquels il n'est pas envisagé de projet de recrutement.

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet
- 1 poste d'attaché principal

Filière animation :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet

Filière médico-social :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet

Filière sociale :

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, à temps complet

Filière Technique :

- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise, à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet

Hors filière-emplois de droit privé :

- 1 poste d'apprenti
- 2 postes d'emploi avenir

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** la modification du tableau des effectifs comme mentionné ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Oùï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**À L'UNANIMITE**

**Accepte** la modification du tableau des effectifs comme mentionné ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

